Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'enseignement professionnel entre aux Hautes Ecoles

Les écoles d'enseignement professionnel supérieur réglementées par l'OFIAMT feront leur entrée dans le monde des Hautes Ecoles. Le Conseil d'Etat vaudois vient d'adopter l'exposé des motifs et projet de décret par lequel il demande au Grand Conseil l'autorisation d'adhérer au concordat destiné à créer une Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), qui regroupera les établissements des six cantons romands. Ce projet sera examiné par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 1997.

La loi fédérale sur les HES prévoit en effet la réorganisation en profondeur de ces écoles supérieures. Ce changement permettra de les intégrer dans le dispositif des hautes écoles suisses, les HES constituant dorénavant des établissements de niveau universitaire.

Buts de cette réorganisation: favoriser les synergies pédagogiques, optimaliser l'utilisation des infrastructures, dégager des propositions d'économie. Ce qui ne signifie pas que ces nouvelles structures entameront l'état d'esprit propre à chaque école.

La HES-SO regroupera 21 établissements: les écoles d'ingénieurs (anciennement écoles techniques supérieures), supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), supérieures d'arts appliqués, d'ingénieurs "vertes" de Lullier et Changins et l'Ecole hôtelière de Lausanne.

La création des nouvelles filières d'étude sera autorisée par la Confédération au début de l'année 1998 avec effet rétroactif à la rentrée d'octobre 1997. La délivrance des premiers diplômes HES reconnus interviendra en l'an 2000.

INCIDENCES VAUDOISES

Ce projet entre directement dans les objectifs du Département de l'Agriculture, de l'industrie et du Commerce (AIC) du Canton de Vaud dans le cadre des différents efforts et des mesures générales qu'il entend entreprendre pour la relance et la promotion de l'économie.

Sur le plan vaudois, la création d cette haute école implique le regroupement des hautes écoles supérieures vaudoises. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a également adopté un rapport de la commission cantonale des HES, qui prévoit le regroupement des six établissements publics et associera les deux écoles privées (École hôtelière de Lausanne et École technique supérieure de Changins).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 1997

M. J.-P. ROCHAT, chef du Service de la formation professionnelle. Tél. 021/316'63'07